



Assemblée Générale du CAE – GA20/2

Résumé des points de vue du CAE élaborés par le groupe de travail de l'ESA depuis 2013

Auteur: Dr Judit Kimpian

Date: 14/08/2019 - Ref: 156/19/CO

La majorité des citoyens européens passent environ 90% de leur temps dans des bâtiments et 100% de leur temps dans un environnement bâti. Les bâtiments façonnent les constructions sociales et culturelles et affectent la santé, le bien-être et la productivité des personnes. Les bâtiments représentent également plus de 40% des émissions de carbone de l'UE, tandis que le secteur de la construction est à l'origine de la moitié de toutes les matières premières consommées et un tiers des déchets de l'UE. Une grande partie est déterminée lors de la conception et il est impératif que les architectes aient la capacité d'améliorer la prise de décision dans le secteur.

La situation d'urgence en matière de climat et de biosphère nécessite une action urgente pour mettre en place un cadre financier, réglementaire et de recherche qui :

1. intègre le principe des **retours d'informations et de validation des performances réelles**, afin d'accélérer l'innovation et de faciliter la responsabilité vis-à-vis de la qualité et des performances ;
2. s'attaque aux **impacts tout au long du cycle de vie** des bâtiments et de leurs composants pour garantir que les impacts du cycle de vie puissent être pleinement pris en compte dès le départ ;
3. reconnaît l'importance fondamentale de la création de **valeur sociale, économique et environnementale** pour parvenir à un changement radical de la performance du parc immobilier européen.

Sur la base des commentaires des membres du CAE, représentant plus de 562 000 architectes en Europe, le CAE préconise les actions suivantes :

CRÉER DURABLEMENT DE LA VALEUR GRÂCE À L'ARCHITECTURE : Réduire la consommation des ressources naturelles tout en augmentant la valeur économique et sociale des bâtiments est un impératif de notre époque. Les performances énergétiques et environnementales des bâtiments neufs et des rénovations reposent sur le recours à des solutions spatiales, matérielles et techniques dirigées par des architectes. En tant que profession réglementée, les professionnels de l'UE doivent respecter des normes éthiques élevées et sont la seule partie prenante obligée de maximiser la résilience à long terme ainsi que les avantages des bâtiments en termes de culture, de santé et de productivité. Bien que cette création de valeur conditionne la durabilité à long terme des bâtiments, elle est l'aspect le moins reconnu de la performance des bâtiments.

Faire converger les incitations aux parties prenantes pour qu'elles soutiennent la création de valeur de manière globale est un défi majeur pour ce secteur très fragmenté. Il est largement reconnu que le cadre réglementaire concernant l'environnement bâti doit rendre plus explicite les avantages et les impacts tout au long du cycle de vie pour que ceux-ci commencent à se traduire en terme de valeur. Le CAE plaide pour :

- ⇒ **une plus large définition de la performance des bâtiments, conforme aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies**, qui portent notamment sur les ressources consommées et la valeur créée en termes de bien-être sociétal et économique.
- ⇒ **la reconnaissance des avantages d'une architecture de qualité** en tant que moyen de redéfinir notre relation avec le monde naturel. Une plus grande priorité devrait être accordée à la recherche et aux investissements sur le rôle des arts créatifs et de la



Assemblée Générale du CAE – GA20/2

Résumé des points de vue du CAE élaborés par le groupe de travail de l'ESA depuis 2013

Auteur: Dr Judit Kimpian

Date: 14/08/2019 - Ref: 156/19/CO

conception dans la transformation sociale, économique et environnementale de l'environnement bâti.

- ⇒ **la création d'une Directive européenne sur les bâtiments durables** pour une approche plus holistique des bâtiments durables qui permettra au secteur de cibler efficacement les performances environnementales permettant la transition vers plus de circularité tout au long du cycle de vie des bâtiments.

REDEFINIR LA NOTION DE PERFORMANCE DES BÂTIMENTS POUR INCLURE UNE APPROCHE PLUS LARGE TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE : De plus en plus de preuves

scientifiques démontrent la nécessité de définir la performance des bâtiments comme l'utilisation de ressources naturelles dans le but de créer de la qualité environnementale, de la résilience et de la valeur. Il est essentiel de prendre en compte les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie des bâtiments, au-delà de la seule consommation énergétique, afin de permettre aux concepteurs d'équilibrer les multiples facteurs (souvent contradictoires) qui déterminent la performance des bâtiments. Il est important que la réglementation exige un minimum de retour d'informations sur la performance des bâtiments afin de maximiser les bénéfices, c'est-à-dire d'utiliser des indicateurs qui soient 'transformateurs'. Des indicateurs "intelligents" peuvent permettre aux architectes de redéfinir l'interface entre l'environnement bâti, ses technologies et ses occupants.

Des études montrent qu'une approche fondée sur le cycle de vie s'attaque aux défauts/inefficacités dans la chaîne des parties prenantes et permet d'économiser beaucoup plus de carbone que les approches qui ne visent que des économies opérationnelles d'énergie. Rien ne doit être laissé de côté pour atteindre les objectifs 2050 et faire en sorte que les nouveaux bâtiments et les rénovations soient passifs.

- ⇒ **Le CAE appelle donc à une plus grande reconnaissance des cinq piliers de la performance des bâtiments, à savoir :**

- Réduire la consommation des ressources naturelles, y compris l'énergie, l'eau, les matériaux, la création de déchets et les impacts environnementaux ;
- Améliorer la qualité de l'environnement intérieur, y compris la qualité de l'air, le confort thermique, la lumière du jour, l'acoustique et la biophilie ;
- Augmenter la satisfaction des occupants, y compris leur santé et leur perception de la fonctionnalité, de la qualité de l'environnement intérieur et de la manière dont le bâtiment répond à leurs besoins ;
- Réduire les risques liés au réchauffement climatique et faire en sorte que les bâtiments et les quartiers soient résilients aux phénomènes météorologiques extrêmes.
- Transformer la perception de la valeur pour refléter les contributions sociales, économiques et environnementales tout au long de la durée de vie d'un bâtiment, telles que définies par les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Par conséquent, le CAE :

- ⇒ **préconise que la rénovation des bâtiments existants et des friches industrielles soit encouragée** et que les améliorations en matière d'efficacité énergétique soient intégrées dans les améliorations fonctionnelles et esthétiques des bâtiments et des quartiers.

- ⇒ **Le CAE plaide pour une plus grande reconnaissance des solutions architecturales par rapport aux solutions technologiques** : à moins que les coûts et les impacts tout au long du cycle de vie ne soient pleinement pris en compte, la priorité devrait être donnée aux solutions simples, passives, peu technologiques, testées localement, qui ne consomment pas d'énergie et sont moins sujettes aux erreurs humaines.



Assemblée Générale du CAE – GA20/2

Résumé des points de vue du CAE élaborés par le groupe de travail de l'ESA depuis 2013

Auteur: Dr Judit Kimpian

Date: 14/08/2019 - Ref: 156/19/CO

« **MESURER POUR POUVOIR GERER** »: **INTEGRER LE PRINCIPE DES RETOURS D'INFORMATIONS ET DE VALIDATION DANS TOUTES LES LEGISLATIONS ET INITIATIVES:**

La législation actuelle de l'UE n'impose pas de communiquer d'informations sur les performances opérationnelles réelles ni de valider la qualité réelle de l'environnement intérieur. La **validation et la divulgation** des performances réelles des bâtiments en cours d'utilisation sont nécessaires pour garantir que les investissements en ressources naturelles produisent les résultats efficaces. La communication et la validation des données de performance à la fois qualitatives et quantitatives constituent le moyen le plus efficace de surmonter la fragmentation du secteur et de responsabiliser les acteurs. Rendre ces données disponibles sur le marché élargirait la base de données sur la performance et permettrait de comparer les solutions entre bâtiments, quartiers et pays. Le CAE :

- ⇒ **demande la création d'outils transparents de communication et d'analyse comparative** sur les performances des bâtiments, harmonisés entre tous les États membres.
- ⇒ **demande que soit divulgué des données sur la consommation énergétique réelle** : des données agrégées et anonymisées devraient être accessibles au public afin de garantir l'amélioration rapide et continue des mesures et des technologies d'efficacité énergétique.
- ⇒ **recommande la validation des capacités réelles des systèmes des bâtiment**, ainsi que des performances réelles en utilisation, afin d'accroître la responsabilité en matière de performances des bâtiments.

DEPASSER L'ÉCHELLE DU BÂTIMENT : Actuellement, la législation européenne sur la performance et la durabilité des bâtiments se concentre essentiellement sur les unités de construction individuelles. Toutefois, il est nécessaire de dépasser les limites des bâtiments individuels pour améliorer et optimiser la valeur économique, sociale, environnementale et culturelle de notre environnement bâti.

Les Etats, les régions et les villes débloquent des fonds pour soutenir la transformation du secteur de la construction afin de construire des bâtiments passifs et développer une économie plus circulaire. Entre-temps, la pandémie mondiale a révélé un besoin urgent de rénovation urbaine verte et de protection de la biodiversité. Si les obstacles peuvent sembler différents, permettre une régénération bas-carbone à grande échelle et l'aménagement des espaces publics et semi-publics nécessitent des mécanismes similaires et sont plus efficaces lorsqu'ils sont déployés conjointement.

Le CAE promeut les mesures suivantes pour surmonter ces obstacles :

- ⇒ **Intégrer la santé et le bien-être de la communauté** dans la taxonomie de l'UE, les marchés publics et les critères de financement pour la relance pour les initiatives en matière d'environnement bâti ;
- ⇒ **Déployer des approches à plusieurs échelles** : envisager des mécanismes politiques visant à évaluer l'amélioration potentielle que les projets de construction apportent à leur communauté à l'échelle de la rue, du quartier et de la ville en termes de mixité fonctionnelle, de ratios de densité et d'intensité, de restauration environnementale, de flux de ressources, etc.
- ⇒ **Faire de l'accessibilité et de la mobilité verte des priorités majeures** - pour réussir à imbriquer les efforts de régénération à l'échelle du bâtiment, du quartier et de la ville.
- ⇒ **Soutenir l'auto-organisation locale** afin de permettre la transformation écologique des quartiers parallèlement au déploiement massif de mesures à faible intensité de carbone. Par exemple, les guichets uniques, déjà promus par la directive sur la performance



Assemblée Générale du CAE – GA20/2

Résumé des points de vue du CAE élaborés par le groupe de travail de l'ESA depuis 2013

Auteur: Dr Judit Kimpian

Date: 14/08/2019 - Ref: 156/19/CO

énergétique des bâtiments, devraient pouvoir offrir des conseils en matière d'architecture et de paysage, de droit et de passation de marchés aux collectivités locales. La profession d'architecte peut guider les individus ainsi que les autorités locales pour faciliter la conception participative.

- ⇒ **Intégrer des critères de résilience au changement climatique**, conformément au cadre d'indicateurs Level(s), dans les stratégies nationales de rénovation afin d'améliorer les infrastructures vertes et bleues, de renforcer la résilience aux vagues de chaleur, à la sécheresse et aux inondations, de réduire les pics de pollution, etc.
- ⇒ **Intégrer dans la Stratégie pour les bâtiments durables l'application du cadre d'indicateurs Level(s)** à la régénération des quartiers et des villes.

SOLUTIONS BASEES SUR LA NATURE ('Nature-based solutions' - NBS) : Les NBS sont des actions inspirées, soutenues ou copiées de la nature qui imitent la capacité des systèmes naturels à innover en permanence et à s'adapter à l'évolution des conditions environnementales, sociales et économiques.

La conception régénératrice imite les boucles de rétroaction naturelles pour générer et affiner des solutions locales efficaces pour la restauration des écosystèmes dégradés, soutenant ainsi un renouvellement urbain durable. Elle implique une relation synergique avec l'écosystème ; plutôt qu'une relation imposée par le haut. Le CAE encourage cette approche afin de développer des services écosystémiques locaux qui accélèrent l'amélioration de la qualité de vie tout en utilisant moins de ressources et davantage de ressources renouvelables.

En particulier, les NBS contribuent à concevoir des développements qui résistent aux événements climatiques extrêmes, tels que les inondations et les vagues de chaleur, et bénéficient d'un large soutien des parties prenantes grâce à la création d'un domaine public vert, attrayant et accessible.